

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Du Rapide Des Rapides de Chécy 2025

Article 1 : Organisation

Le club de la MJC Chécy organise son premier festival "Les Rapides de Chécy" — à savoir un blitz le samedi 12 avril 2025 après-midi et un rapide la journée du dimanche 13 avril 2025 — à la salle des Fêtes de Chécy, 12 place Jeanne d'Arc 45430 Chécy.

Le présent règlement est celui du rapide du dimanche 13 avril 2025.

Inscriptions et paiements des droits de participation se font [ici](#)¹ sous « Chessevent », jusqu'au : vendredi 11 avril 2025, 20 heures. Il n'y a ni inscription ni paiement sur place.

Article 2 : Responsable du tournoi

Le responsable du tournoi est Sébastien Mametz, vice-président du club de Chécy.

Article 3 : Arbitrage

L'arbitre principal de ce tournoi est Denis BERNARD (J50910 - AFO1 validité à 2027-28, agréé Fide), assisté de Jean-Luc ANTOINE (J01768 – AFC stagiaire).

Article 4 : Règles

- ✓ Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées en vigueur le 1er janvier 2023.
- ✓ L'article A5, annexe A « Parties en cadence rapide » s'applique.
- ✓ Le délai de forfait est de 10 minutes.
- ✓ Le tournoi est réservé aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.
- ✓ Les joueurs sont appariés au système Suisse (règles FIDE C.04) avec le logiciel PAPI².
- ✓ Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence.

Article 5 : Horaires

Accueil puis pointage à 9h30		
Ronde 1 : 10h 00	Ronde 2 : 10h 45 ³	Ronde 3 : 11h 30 ³
Ronde 4 : 14h 00 ³	Ronde 5 : 14h 45 ³	Ronde 6 : 15h 30 ³
Ronde 7 : 16h 15 ³	Remise des prix à 17h30 ⁴	

Article 6 : Droit d'inscription

L'inscription est de 12 €, 6 € pour les jeunes jusqu'à minime (U16), gratuite pour les GM et MI.

Article 7 : Cadence

Les parties se jouent en 15 minutes plus 3 secondes par coup.

¹ L'application « ChessEvent » (<https://chessevent.echecs-bretagne.fr>) est développée par M. Dominique Ruhlmann.

ici = https://chessevent.echecs-bretagne.fr/public/inscrForm1.php?event=CVL_45_RapidesChécy2025Rapides

² Le logiciel « PAPI » (Programmes d'Appariement Pour Internet) est développée par M. Erick Mouret.

³ ou 10 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

⁴ Au plus tôt, ou sinon 30 minutes après la fin de la dernière partie de la dernière ronde.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Du Rapide Des Rapides de Checy 2025

Article 8 : Départages

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité, le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement le Buchholz tronqué puis la Performance.

Pour le premier départage, le logiciel PAPI² choisit de tronquer la valeur la plus faible et se base sur [l'ancienne méthode de calcul du score ajusté](#).

Article 9 : Prix

Les prix sont distribués à la place et sont non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

1- Prix du classement général, 2- Prix par tranches ELO, 3- Prix spéciaux.

Article 10 : Comportement des joueurs

- ✓ A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) vient inscrire son résultat sous « Papi-web⁵ » à l'une des stations d'enregistrement. Chaque joueur l'y vérifie.
- ✓ Pour être prise en compte dans le cours du tournoi, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre avant les appariements de la ronde $r + 2$. Elle ne sera sinon corrigée qu'après la fin du tournoi et uniquement pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).
- ✓ Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- ✓ Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- ✓ Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi
- ✓ Pendant la partie, un joueur ne peut quitter le lieu de compétition (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la zone de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.
- ✓ Un joueur absent sans en avoir prévenu l'arbitre est réputé abandonner le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Article 11 : Engagement

En s'inscrivant, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

L'arbitre

Denis Bernard

L'organisateur

Sébastien Mametz

⁵ L'application « Papi-web » (<https://github.com/papi-web-org/papi-web>) est développée par M. Pascal Aubry.